***LA LINGUISTIQUE***

***((Thèmes et termes))***

***((cours-2022-2023))***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***1*** |  | ***PRÉSENTATION*** |

 ***La linguistique, est l’étude scientifique du langage. Cette étude peut porter sur les sons, le vocabulaire ou la grammaire de langues spécifiques, sur les relations entre les langues, ou bien sur les caractères universels de toutes les langues. Les aspects sociologiques et psychologiques de la communication peuvent également être un objet d’étude pour la linguistique.***

 ***Sous le terme de linguistique sont rassemblés plusieurs types d’approche. Une approche synchronique analyse la langue à un moment précis de son évolution ; on étudiera par exemple le français parlé à Paris dans les années 1880. À l’opposé, une approche diachronique ou historique s’intéresse aux changements que connaît une langue sur plusieurs siècles. De ce point de vue, on a pu étudier les prolongements du latin dans les langues romanes. La linguistique diachronique était l’approche la plus commune au XIXe siècle tandis qu’au XXe siècle, on a adopté un point de vue à la fois diachronique et synchronique.***

***Les études linguistiques peuvent en outre être menées de manière théorique ou appliquée. La linguistique théorique vise à construire des modèles de langue ou à élaborer des théories permettant de décrire des langues ou d’expliquer leur structure.***

 ***La linguistique appliquée utilise les découvertes de l’étude scientifique de la langue dans les domaines de l’enseignement des langues et de l’élaboration des dictionnaires (lexicographie). Avec le développement de l’informatique sont apparues la traduction assistée par ordinateur et la reconnaissance automatique de la parole, autant de domaines d’application de la linguistique.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2*** |  | ***ASPECTS DE LA LINGUISTIQUE*** |

 ***Il existe différentes façons d’analyser et de décrire une langue et les changements qui s’y produisent. Néanmoins, chaque approche prend généralement en compte les sons de cette langue (phonétique), la morphologie (formation des mots) et la syntaxe. La plupart des analyses abordent également les problèmes du vocabulaire et de la sémantique.***

 ***La phonétique est l’étude de tous les sons de la parole et de la façon dont ils sont produits. Elle se distingue de la phonologie qui est l’étude et l’identification des phonèmes, c’est-à-dire des sons distinctifs d’une langue.***

***La morphologie traite des unités porteuses de sens dans la langue, qu’on appelle morphèmes. Il peut s’agir de mots autonomes (pomme, maison, joie), de terminaisons de mots comme le -s du pluriel (maisons, pommes), de désinences verbales -er et -ir pour l’infinitif des verbes du premier et du deuxième groupe, -ant pour le participe présent (jouant), de préfixes et de suffixes (dé- dans défaire, détourner ; in- dans incrédule, incroyable ; -ible dans impossible ; -ier dans sucrier, saladier). On compte également parmi les morphèmes des modifications internes indiquant des catégories grammaticales comme le nombre (cheval, chevaux).***

 ***La syntaxe porte sur les relations entre les éléments que constituent les mots dans une phrase. Par exemple, en français, l’ordre des mots est en général sujet-verbe-complément : Marie a acheté une tarte. L’ordre une tarte a acheté Marie n’a pas de sens sur le plan de la syntaxe française.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***3*** |  | ***PREMIÈRES APPROCHES DE LA LINGUISTIQUE*** |

 ***Depuis les balbutiements, dans l’Antiquité jusqu’au xive siècle, la linguistique se résumait principalement à la philologie. Au ve siècle av. J.-C., le grammairien indien Panini décrivit et analysa les sons et les mots du sanskrit. Plus tard, les Grecs et les Romains introduisirent la notion de catégories grammaticales qui, pour l’essentiel, sont celles qui servent toujours de noyau à la grammaire.***

 ***Par la suite, le développement de l’imprimerie, la multiplication des traductions de la Bible dans de nombreuses langues et l’essor de nouvelles littératures rendirent possible la comparaison des langues. Au début du xviiie siècle, le philosophe allemand Leibniz avait suggéré que l’égyptien, les langues européennes et asiatiques avaient peut-être un ancêtre commun. Même si ce postulat s’est révélé par la suite partiellement faux, il n’en a pas moins donné son impulsion initiale à la philologie comparée (ou linguistique comparée). Vers la fin du XVIIIe siècle, un érudit britannique du nom de sir William Jones observa que le sanskrit présentait des similitudes avec le grec et le latin, et il avança l’idée que ces trois langues avaient peut-être une origine commune. Au début du XIXe siècle, les linguistes allèrent beaucoup plus loin dans cette hypothèse.***

 ***Le philologue allemand Jacob Grimm et le danois Ramus Christian Rask remarquèrent que, lorsque les phonèmes d’une langue correspondaient selon un schéma régulier à des phonèmes qui occupaient une place similaire dans des mots d’une autre langue apparentés sur le plan du sens, les correspondances étaient cohérentes. Par exemple, les phonèmes initiaux du latin pater (« père ») et ped- « pied » correspondent de façon régulière aux mots anglais father et foot. (Voir aussi, loi de Grimm)***

 ***À la fin du xixe siècle, les correspondances des sons avaient été largement étudiées. Un groupe de spécialistes des langues européennes, connu sous le nom de néogrammairiens, avança l’idée que non seulement les correspondances de sons entre des langues apparentées étaient régulières, mais que les exceptions à ces règles phonétiques provenaient uniquement d’emprunts à une autre langue (ou d’une règle complémentaire portant sur la régularité des changements de sons). Par exemple, le latin d devrait correspondre à l’anglais t, comme dans dentalis qui signifie tooth (dent). Le mot anglais dental a toutefois un son d. Les néogrammairiens en ont conclu que l’anglais a emprunté dental au latin, tandis que tooth (qui contient le t attendu selon la règle de correspondance régulière) est un mot anglais « d’origine ».***

 ***On désigne du nom de méthode comparative la méthode qui consiste à comparer des mots apparentés de différentes langues pour découvrir l’existence de changements réguliers de sons. Cette méthode a permis de dégager des familles de langues, c’est-à-dire des groupes de langues apparentées. On a ainsi pu énoncer le principe d’une famille indo-européenne composée de nombreux sous-groupes ou branches.***

 ***La description de correspondances régulières de sons a également permis de comparer diverses formes d’une langue donnée telle qu’elle est parlée dans plusieurs régions par différentes populations. Ce domaine d’étude porte le nom de dialectologie. Il peut s’attacher aux différences de sons, de constructions grammaticales ou de vocabulaire, ou bien traiter ces trois thèmes en même temps. Par exemple, les études sur les dialectes ont permis de dégager en Allemagne un grand nombre de dialectes correspondant aux régions historiques. On citera notamment le dialecte du nord (Plattdeutsch), le souabe (Schwäbisch), le dialecte parlé dans le Palatinat (Tsälzisch), celui parlé dans la région de Cologne (Kölsch), le bavarois (Bayerisch). L’allemand parlé en Suisse alémanique et celui utilisé en Autriche sont également des variétés dialectales.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4*** |  | ***APPROCHES MODERNES*** |

 ***Au xxe siècle, l’étude de la linguistique s’est développée dans plusieurs directions.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.1*** |  | ***Linguistique descriptive et structurale*** |

 ***En linguistique descriptive, les spécialistes recueillent des données auprès de locuteurs natifs ; ils analysent les composants de leurs discours et organisent les données en fonction de niveaux hiérarchiques distincts : phonologie, morphologie et syntaxe. Ce type d’analyse a d’abord été effectué par Franz Boas et par Edward Sapir quand ils décrivirent les langues amérindiennes qui n’étaient pas encore consignées. Contestant les méthodes et les techniques de description linguistique qui s’appuyaient sur les textes écrits, ils élaborèrent des méthodes permettant d’identifier les sons distincts ou signifiants d’une langue et les unités minimales de combinaisons de sons porteuses de sens (par exemple, les racines des mots et les affixes).***

 ***S’appuyant sur le travail de linguistes descriptifs comme Boas et Sapir, Leonard Bloomfield proposa une analyse béhavioriste de la langue, qui s’éloignait autant que possible de considérations sémantiques. Il mit l’accent sur les procédures permettant de découvrir les sons et la structure grammaticale de langues qui n’étaient pas encore consignées. Ces procédures sont à la base de ce que l’on a appelé le structuralisme américain.***

 ***Alors que le structuralisme américain portait toute son attention sur les énoncés de parole, en Europe, le structuralisme mettait l’accent sur le système abstrait et sous-jacent de la langue que l’on pouvait distinguer des instances du discours. Cette approche se manifesta pour la première fois en 1916 avec la publication posthume de l’œuvre du linguiste suisse Ferdinand de Saussure. Ce dernier établissait une distinction entre les concepts de langue et de parole. Par langue, Saussure entendait la connaissance commune aux locuteurs d’une langue de ce qui est grammaticalement correct dans leur langue. Le terme parole désignait les propos qui sont effectivement tenus dans la langue.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.2*** |  | ***Cercle linguistique de Prague*** |

 ***Les partisans d’une autre forme de linguistique, qui s’est épanouie à Prague dans les années trente, se sont partiellement détachés de l’idée de structure de la langue — qui demeure néanmoins centrale dans leurs travaux — afin d’essayer d’expliquer la relation existant entre ce qui est dit et le contexte. Ces linguistes mirent l’accent sur la fonction des éléments d’une langue et ils insistèrent sur le fait que la description d’une langue doit inclure celle de la façon dont les messages sont communiqués. Dans le domaine de la phonologie, le concept de traits distinctifs, qui permet de dégager dans les phonèmes les points d’articulation et les éléments acoustiques, a été adopté par d’autres écoles d’analyse de la langue.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.3*** |  | ***Grammaire générative et transformationnelle*** |

***Au milieu du XXe siècle, Noam CHOMSKY a proposé une nouvelle approche selon laquelle la linguistique devait dépasser la description de la structure des langues pour fournir une explication sur la façon dont les phrases sont interprétées et comprises dans n’importe quelle langue. Il avança que ce processus pouvait être analysé à l’aide d’une grammaire universelle (conçue comme modèle ou théorie de la connaissance linguistique, également désignée comme compétence). La compétence linguistique se réfère à la connaissance innée et souvent inconsciente qui permet aux individus de produire et de comprendre des phrases qu’ils n’ont jamais entendues auparavant. On appelle grammaire générative un système d’analyse de la langue qui permet de générer toutes les phrases grammaticalement correctes dans une langue et d’éliminer les constructions incorrectes.***

 ***Selon Chomsky, il existe d’une part des règles de grammaire universelle et, d’autre part, des règles propres à chaque langue. Dans le cas de langues spécifiques, on utilise à la fois des règles universelles et des règles particulières. Ces dernières permettent d’agencer les éléments de la phrase de différentes façons (par exemple, dans le cas de ce que la grammaire traditionnelle appelle la transformation passive, « Le chat mange la souris », et « La souris est mangée par le chat », le contenu sémantique est stable à travers chacune des deux phrases, qui peuvent être interprétées comme des paraphrases). On appelle grammaire transformationnelle une grammaire qui prend en compte les unités sémantiques sous-jacentes et les transforme pour produire des phrases compréhensibles, composées d’unités rangées selon un ordre reconnaissable. Par conséquent, une grammaire générative et transformationnelle génère toutes les phrases acceptables d’une langue et utilise des règles, appelées transformations, qui permettent de changer les éléments sous-jacents en propos tenus par un individu.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.4*** |  | ***Linguistique comparée moderne*** |

 ***Au xxe siècle, la linguistique comparée vise à définir des familles de langues dans des zones comme l’Amérique du Nord, l’Amérique du Sud, la Nouvelle-Guinée et l’Afrique. Dans ces régions, il ne fut possible que récemment de collecter les nombreuses données nécessaires à la reconstitution des stades antérieurs des langues parlées actuellement. Ces résultats ont permis de dégager les relations des familles de langues.***

 ***La linguistique moderne est également impliquée dans la recherche des universaux du langage. Un intérêt nouveau s’est porté sur les caractères typologiques des langues du monde, et les linguistes comparent maintenant les langues du point de vue de leurs structures syntaxiques et de leurs catégories grammaticales (telles que les langues à genres, par opposition à celles qui n’en ont pas, et les langues avec sujets par opposition aux langues avec thèmes). Ainsi, dans le projet sur les universaux du langage de l’université Stanford, le linguiste américain Joseph Greenberg et ses collègues ont montré que les langues qui partagent le même ordre de mots fondamentaux (tel que sujet-verbe-objet, objet-verbe-sujet ou objet-sujet-verbe) ont également en commun d’autres éléments de structure. De telles études comparées traduisent les efforts entrepris pour révéler dans toute leur diversité les systèmes sonores, structuraux et sémantiques des langues du monde.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.5*** |  | ***Analyses sociologiques et psychologiques*** |

 ***Le champ de la psycholinguistique est à la confluence des études de psychologie et de linguistique. Elle a, par exemple, pour centres d’intérêt l’acquisition du langage par l’enfant, la perception de la parole, l’aphasie et l’étude des rapports entre le langage et le cerveau ou neurolinguistique. Voir variation (linguistique).***

 ***La sociolinguistique est l’étude des fonctions de la langue en société. Cette discipline s’efforce de décrire la façon dont les individus appliquent des règles de parole différentes selon les situations. On peut, par exemple, étudier les raisons pour lesquelles un individu s’adresse à une personne en la vouvoyant et en l’appelant par son nom de famille ou par son prénom.***

 ***Les sociolinguistes pensent qu’il est possible de comprendre les mécanismes des changements de langue en étudiant les forces sociales qui déterminent l’usage de formes différentes selon les circonstances. Par exemple, dans certains dialectes de l’anglais américain, la prononciation du son -r est liée à la classe sociale du locuteur. Dans des expressions comme « fourth floor », certaines personnes prononcent le -r et d’autres pas, et l’usage du son -r correspond apparemment à un créneau socio-économique précis. Selon une étude portant sur l’anglais de la ville de New York, les personnes qui souhaitent passer de la petite à la haute bourgeoisie attachent un certain prestige à la prononciation du -r. Parfois même, ils pratiquent une hypercorrection et prononcent le -r là où ceux qu’ils prennent pour modèle ne le font pas. MICROSOFT ® ENCARTA ® 2009.***

***LANGUE ET LANGAGE***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***1*** |  | ***PRÉSENTATION*** |

 ***La langue et le langage, sont des systèmes structurés de signes oraux ou écrits qui permettent la communication entre les êtres humains. Plus précisément, le langage est la faculté que possède l'être humain de s'exprimer, ce qu'il fait au moyen d'une langue, système de communication propre à la communauté à laquelle il appartient. Dans la perspective des recherches sur la cognition, le langage joue un rôle dans la connaissance.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2*** |  | ***APPROCHES DU LANGAGE*** |

 ***Le langage peut être étudié du point de vue de sa structure et de celui de son utilisation. La discipline à laquelle est spécifiquement dévolue l'étude du langage et des langues dans leur diversité est la linguistique. Un certain nombre des concepts de la linguistique a cependant pour origine des notions anciennement élaborées par la grammaire et la philosophie du langage. Pour ce qui est de l'étude de l'utilisation du langage dans ses formes littéraires, elle relève de la rhétorique, de la stylistique, de la poétique ou de l'herméneutique.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***3*** |  | ***LANGAGE ET COMMUNICATION ANIMALE*** |

 ***L'étude du langage comme moyen d'expression inclut nécessairement l'étude des gestes et des sons. Si l'on considère que les animaux s'expriment à l'aide de gestes et de sons, on peut se demander s'il est possible de parler à bon droit d'un langage animal. Ce qu'on appelle « communication animale » concerne la manière dont les espèces communiquent à l'aide de signes non verbaux. C'est seulement par métaphore que l'on peut parler de langage animal, dans la mesure où le langage ne peut pas être réduit à sa fonction de communication, et où il présente un certain nombre de différences irréductibles. Les langues offrent en permanence la possibilité de communiquer de nouveaux messages, ce qui n'est pas le cas de la communication animale. Elles distinguent le contenu communiqué des mots servant à le communiquer. Enfin, l'objet de la communication peut se référer au passé et au futur, caractéristiques que ne possèdent pas les systèmes de signes non verbaux. Voir aussi Comportement animal.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4*** |  | ***CARACTÈRES ESSENTIELS DE LA PAROLE*** |

 ***Certains facteurs sont nécessaires à l'existence du langage humain. Il s'agit de facteurs physiologiques (le corps doit être capable de produire les sons de la parole), de facteurs grammaticaux (la parole doit avoir une structure), et enfin de facteurs sémantiques (l'esprit doit être capable de traiter le sens des paroles ; voir Sémantique).***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.1*** |  | ***Physiologie*** |

 ***L'être humain semble être, parmi les organismes vivants, celui qui dispose du système de communication le plus efficace. Dans le cas de la parole, un souffle d'air est produit par les poumons et il est modulé par la vibration (ou l'absence de vibration) des cordes vocales, ainsi que le mouvement de la langue, du voile du palais et des lèvres (voir Voix). Le passage de l'air provenant des poumons peut être obstrué à des degrés divers ; il peut être ou non dirigé vers la cavité nasale ou, au contraire, en être détourné. (Voir Phonétique.)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.2*** |  | ***Grammaire*** |

 ***Les langues utilisent des sons pour produire du sens. Elles possèdent une structure hiérarchique descriptible à trois niveaux correspondant aux trois paliers de l'analyse grammaticale. Le niveau phonologique prend en charge la description des sons, ou, plus précisément, des phonèmes, c'est-à-dire les sons qui ont une valeur distinctive à l'intérieur du système d'une langue donnée ([f] est un phonème du français, mais non [θ] de l'anglais thing, par exemple, qui existe en revanche dans d'autres langues). La morphologie étudie les unités significatives ou morphèmes, qui peuvent soit coïncider avec le mot, soit être une partie d'un mot. La syntaxe étudie la façon dont les mots se combinent pour constituer des phrases. (Voir Grammaire).***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4.3*** |  | ***Sémantique*** |

 ***Conçue initialement par Michel Bréal comme une « science des significations », la sémantique peut également être considérée comme recueillant tout l'héritage de la philosophie antique et médiévale, dans le domaine de la réflexion sur la signification. La sémantique s'efforce de répondre à des questions comme « quel est le sens du mot X ? », « que signifie X ? », non pas en disant « X signifie x ! », ce que tout locuteur parlant la langue dans laquelle X existe est capable de faire, mais en étudiant la manière dont les signes réfèrent à des choses extra-linguistiques et s'opposent entre eux au sein du système d'une langue donnée.***

***La sémantique linguistique, celle qui traite du sens des mots et des expressions, est nécessairement plus restreinte que celle qui, traitant du sens des phrases et des énoncés, inclut la composante pragmatique, c'est-à-dire des considérations sur l'intentionnalité et la différence entre le sens littéral d'un énoncé et son sens intentionnel. Littéralement, un énoncé tel que « Pourriez-vous me passer le sel ? » est une question, mais du peu de probabilité d'une réponse telle que « oui, je peux, ce n'est pas très difficile », on peut déduire que son sens intentionnel n'est pas d'être une question, mais une demande polie.***

***Selon qu'on définit la sémantique comme l'étude du sens, comme l'étude du sens des mots ou comme celle du sens des mots, des phrases et des énoncés, on lui assigne un domaine dont l'ampleur est variable. (Voir Sémantique.)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5*** |  | ***LANGUES DU MONDE*** |

 ***La communication, qu'elle passe par la parole, par le geste ou par d'autres types de signaux, implique les mêmes processus pour tous les humains. Toutefois, les langues parlées actuellement dans le monde sont très nombreuses, et il existe de grandes différences entre elles sur le plan des systèmes phoniques comme sur celui des structures grammaticales.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.1*** |  | ***Classification par la forme*** |

 ***Les langues peuvent être classées selon la forme de leur grammaire. Au début du XIXe siècle, les linguistes se sont efforcés de regrouper les langues selon quatre catégories morphologiques ou typologiques qui sont liées à la façon dont les mots sont formés. Il s'agit des catégories dites « isolantes », « agglutinantes », « flexionnelles » et « incorporantes ».***

 ***Les langues dites isolantes possèdent, en général, des mots indépendants et isolés, sans préfixes ni suffixes. La langue qui représente le mieux ce type est le vietnamien, dans lequel le nombre de mots correspond de façon assez exacte au nombre de morphèmes.***

 ***Dans les langues dites agglutinantes (du latin, agglutinare « coller sur »), les mots sont composés de racines ou éléments de base, et d'un ou de plusieurs morphèmes de sens différents. Parmi les langues agglutinantes, dont les mots sont constitués par des suites de morphèmes agglutinés, on trouve le turc, où äv signifie la « maison », ävdä « dans la maison », ävlär « les maisons » et ävlärda « dans les maisons ». Les morphèmes sont simplement accolés les uns aux autres et conservent leur identité morphologique dans les mots, si bien qu'ils sont facilement repérables.***

 ***Dans le cas des langues flexionnelles, l'unité de base a fusionné avec les parties ajoutées qui n'ont plus de signification indépendante. En latin, la personne et le nombre du sujet se reflètent dans la forme du verbe, comme dans fero (« je porte »), ferimus (« nous portons ») et ferent (« ils portent »).***

 ***Une langue incorporante se caractérise par le fait que les compléments d'objet directs, indirects et les autres éléments de la phrase sont incorporés dans le verbe. Par exemple, en swahili (voir Afrique, langues d'), le mot hatukuviwanunulia signifie « Nous ne les avons pas achetées pour eux » (« les » : « choses » ; « eux » : « les gens »). Les composants de ce mot sont ha (négation), tu (« nous »), ku (indication du passé), vi (« les »), wa (« eux ») et nunulia (« acheter »).***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.2*** |  | ***Classification génétique*** |

 ***Deux langues peuvent avoir des modes similaires de formation des mots, sans être pour autant apparentées. Établir les relations de parenté unissant des langues consiste à étudier leur généalogie et à les classer génétiquement. À la différence d'une classification typologique, une classification génétique suppose que l'on compare des unités de sons et de sens de différentes langues dans le but de découvrir une origine commune.***

 ***Comme dans le cas des ressemblances entre individus d'une même famille, les similitudes entre langues apparentées ne dépendent ni de l'endroit ni de la période pendant laquelle les langues sont parlées. Les membres d'une famille de langues sont unis par un lien historique et descendent tous d'une même langue originaire. Les arbres généalogiques montrent les relations de parenté entre les langues. La langue la plus ancienne que l'on connaisse se trouve à la cime de l'arbre, et les branches inférieures indiquent les liens de parenté, plus ou moins distants, qui existent entre les membres vivants de la famille. Des langues peuvent être dites « apparentées » dans la mesure où elles présentent des correspondances régulières systématiques à la fois sur le plan du son et sur celui du sens.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.2.1*** |  | ***Familles asiatiques et européennes*** |

 ***La famille de langues la plus connue est l'indo-européen, qui représente environ 1,6 milliard de locuteurs et comprend la plupart des langues de l'Europe et du nord de l'Inde. L'indo-européen se compose des langues romanes, germaniques, celtiques, baltes, slaves, indo-iraniennes, du grec, de l'arménien et de l'albanais, auxquels s'ajoutent le hittite et le tokharien aujourd'hui disparus. Les relations de parenté d'une langue comme l'anglais avec d'autres langues indo-européennes comme le suédois (groupe germanique nord), le latin (groupe roman) et le sanskrit (groupe indo-iranien) sont de plus en plus lointaines, selon qu'il s'agit du suédois, assez proche, ou du sanskrit.***

 ***Il existe plusieurs dizaines de familles de langues, et l'indo-européen n'est que l'une d'entre elles ; des regroupements plus larges ont également été proposés, les diverses classifications des langues ne faisant pas l'unanimité parmi les linguistes.***

 ***Il existe, en Europe, d'autres langues que celles de la famille indo-européenne. Le basque est une langue isolée, qui n'a pas de liens de parenté connus avec d'autres langues ; le finnois, l'estonien, le sami (lapon) et le hongrois sont les membres les plus occidentaux de la branche finno-ougrienne de la famille ouralienne (qui comprend également diverses langues des montagnes de l'Oural et de la Sibérie). La famille altaïque a pour branches principales le turc, les langues mongoles et le mandchou (voir Altaïques, langues). Plusieurs langues sibériennes, qui ne sont pas apparentées, sont désignées sous le nom de langues paléo-sibériennes. Dans le Caucase, trois groupes de langues, qui sont peut-être apparentés, ont été identifiés. Le géorgien est la plus connue des langues caucasiennes.***

 ***De nombreuses langues de l'Inde et des régions voisines du nord-ouest appartiennent à la branche indo-iranienne de l'indo-européen. Deux autres groupes — les langues mounda, habituellement considérées comme une branche des langues austro-asiatiques, et la famille dravidienne — représentent plus de 80 millions de locuteurs (voir Inde, langues de l'). En Asie du Sud-Est, les langues sino-tibétaines sont parlées par des millions de locuteurs. Les principales branches de cette famille sont représentées par le tibéto-birman et le chinois (qui inclut de nombreuses langues distinctes). On a pu rattacher à cette famille les langues thaïes (qui comprennent le thaï proprement dit ou siamois), mais certains ont considéré qu'elles n'avaient pas la même origine.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.2.2*** |  | ***Langues de l'Afrique et du Pacifique*** |

 ***Dans le Pacifique, il existe trois grands groupes de langues. On trouve d'abord la famille des langues malayo-polynésiennes, qui possède une branche occidentale ou indonésienne et une branche orientale ou océanienne ; on trouve ensuite les langues papoues, qui constituent un groupe régional de la Nouvelle-Guinée composé de différentes langues isolées et de familles de langues (dont certaines sont peut-être apparentées) ; enfin, il existe les langues des Aborigènes d'Australie, qui sont apparentées les unes aux autres, sans être liées aux langues non australiennes. La langue aujourd'hui disparue de Tasmanie pourrait représenter un quatrième groupe.***

 ***Les langues de la famille chamito-sémitique ou afro-asiatique sont parlées au Proche-Orient et en Afrique. Cette famille est constituée de cinq branches : les langues sémitiques, qui comprennent l'arabe et l'hébreu, le tchadien, qui comprend le haoussa, très répandu en Afrique de l'Ouest, le berbère, le couchitique et l'égypto-copte (aujourd'hui disparu). Trois autres familles importantes existent en Afrique. De la famille Niger-Kordofan, la branche principale est le nigéro-congolais ; celui-ci comprend les langues bantoues (comme le swahili et le zoulou), qui constituent le groupe de langues le plus répandu en Afrique. Dans la famille nilo-saharienne, le groupe principal est le chari-Nil ; sa branche nilotique comprend des langues comme le massaï. La famille khoisan inclut les langues parlées par les populations du désert du Kalahari. Voir Afrique, langues d'.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.2.3*** |  | ***Langues amérindiennes*** |

 ***Selon les classifications traditionnelles des langues amérindiennes, plus de cent cinquante familles sont identifiées. Beaucoup de petites familles de ces langues ne sont pas rattachées à des groupes plus larges, et il existe de nombreuses langues isolées.***

 ***Le long de la côte arctique et au Groenland, l'inupiq (famille des langues eskimo-aléoutes) est parlé par les Inuits. Dans les régions subarctiques du Canada, il existe diverses langues athabascanes et algonquines. Aux États-Unis, à l'est du fleuve Mississippi, on trouve surtout des langues algonquines, iroquoiennes et muskogéennes. Dans les Grandes Plaines, la famille prédominante est le sioux, mais les langues caddo et algonquines de l'ouest sont également parlées. Les langues shoshones (de la famille uto-aztèque) sont dominantes dans le Grand Bassin ; elles sont bordées, au nord, par la famille sahapti. Sur la côte nord-ouest, on trouve les familles salish et wakash, le tlingit (que l'on pense apparenté aux langues athabascanes) et le haida, qui est probablement une langue isolée. La branche apache de la famille athabascane est répandue dans tout le sud-ouest, elle côtoie la famille yuman et la langue pima-papago (uto-aztèque) en Arizona et en Californie du Sud. La famille uto-aztèque (aztèque ou nahuatl) est importante au Mexique et en Amérique centrale. La famille maya comprend environ deux douzaines de langues avec des millions de locuteurs.***

 ***Selon les points de vue adoptés, les linguistes classent les langues d'Amérique du Sud en plus de quatre-vingt-dix familles et langues isolées ou bien en trois grands groupes qui englobent pratiquement toutes les langues. Ces grands groupes, qui correspondent à des familles élargies ou à des ensembles de familles qui peuvent être lointainement apparentées, sont les suivants : le macro-chibcha, l'andino-équatorial et le ge-pano-caraïbe. Voir Amérindiennes, langues.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.3*** |  | ***Langue parlée et écrite*** |

 ***Il existe toutes sortes de systèmes d'écriture. En chinois, on utilise un caractère écrit pour chaque morphème. La forme écrite du cherokee contient un symbole pour chaque syllabe composée d'une consonne et d'une voyelle. Le japonais s'écrit également avec un système de ce type, appelé « syllabaire ». Dans les systèmes écrits qui utilisent un alphabet, comme l'alphabet latin, chaque symbole représente théoriquement un phonème dans la langue parlée. L'alphabet latin comporte vingt-six lettres, et les langues qui l'utilisent font, en général, appel à toutes les lettres, quel que soit le nombre de phonèmes qu'elles possèdent. Un même phonème peut être retranscrit par plusieurs lettres ([f] peut être représenté par le digramme ph, par exemple).***

 ***Une fois historiquement fixée, la forme écrite d'une langue est à peu près statique et reflète la forme de la langue à l'époque où l'alphabet, le syllabaire ou le système de caractères a été adopté. Au contraire, la forme parlée étant dynamique et soumise au changement, il est fréquent que les formes écrite et parlée ne coïncident plus (voir Orthographe).***

 ***Dans le cas de langues dont les systèmes écrits ont été récemment créés, comme le swahili, ou réformés, comme l'hébreu, les formes écrites ou parlées ont plus de chances de correspondre. À la différence de la parole, l'écrit peut ne pas prendre en compte la hauteur d'un son ni l'accentuation, mais peut inclure des signes de ponctuation et des lettres majuscules. Les formes écrites et parlées d'une langue diffèrent également parce que l'écrit n'intègre pas les différences orales entre les dialectes. Par exemple, le locuteur d'un dialecte chinois peut très bien lire les caractères d'un autre dialecte chinois, alors qu'il est incapable d'en comprendre la langue parlée. De même, les locuteurs de différents dialectes allemands écrivent tous l'allemand standard, le hochdeutsch, ou hochsprache.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.4*** |  | ***Langue standard et non standard*** |

 ***La forme écrite d'une langue a toujours été dotée de plus de prestige que la forme parlée. Elle peut également posséder une grammaire plus complexe et un vocabulaire particulier. Dans les pays arabophones, les gens cultivés utilisent parfois l'arabe classique aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, tandis que les autres ne parlent qu'en arabe courant. Toute langue standard est un dialecte qui, pour des raisons historiques, administratives et politiques, a été imposé au détriment des autres.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.5*** |  | ***Dialecte, argot et jargon*** |

 ***Un dialecte est une variété de langue propre à un groupe géographique et qui diffère de la langue standard. Les gens qui ont des activités en commun, ceux qui exercent une même profession ou qui évoluent dans le même milieu professionnel, utilisent un jargon spécifique. Il existe, par exemple, un jargon des juristes, des membres du clergé et des critiques d'art. Ce qu'on appelle « argot » est initialement le vocabulaire de la pègre, un ensemble d'expressions permettant aux malfrats de se comprendre sans être compris des autres. Une partie du vocabulaire d'origine argotique se retrouve dans la langue courante et est recensé par les dictionnaires.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.6*** |  | ***Pidgins et créoles*** |

 ***Tout comme une langue peut se diversifier par l'existence de dialectes et d'argots, les langues peuvent changer globalement ; le latin, par exemple, a évolué sous la forme des différentes langues romanes. Parfois, des changements rapides résultent de contacts — commerciaux, administratifs, institutionnels — entre des locuteurs qui parlent des langues différentes. De telles circonstances peuvent donner naissance à un pidgin. Les pidgins sont fondés sur la grammaire d'une seule langue, mais leur vocabulaire est influencé par d'autres langues. Leurs systèmes phoniques sont relativement réduits, leurs vocabulaires limités et leurs grammaires simplifiées et modifiées. Les pidgins n'ont pas de locuteurs natifs. Quand les locuteurs d'un pidgin ont des enfants dont c'est la langue maternelle, le pidgin devient alors une langue créole. Tel est le cas du krio, qui est maintenant la langue nationale de la Sierra Leone, en Afrique de l'Ouest. Le krio est né de ce qui était à l'origine un pidgin fondé sur l'anglais.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5.7*** |  | ***Langues internationales*** |

 ***Face à la diversité linguistique de la planète, un certain nombre de langues ont été proposées comme un moyen de résoudre les problèmes internationaux censés avoir pour origine les difficultés de la communication. On a parfois considéré que les langues naturelles étaient capables de remplir ce rôle. Plus souvent, des efforts ont été entrepris afin de construire des langues artificielles que chacun puisse apprendre.***

 ***Un certain nombre de langues artificielles ont connu leurs heures de gloire, puis sont tombées en désuétude. Une langue artificielle comme l'espéranto a connu un certain succès grâce à une grammaire régulière, une prononciation facile et un vocabulaire fondé sur le latin, le grec ainsi que sur les langues romanes et germaniques. Mais pour des locuteurs parlant des langues autres que les langues romanes ou germaniques, l'espéranto était néanmoins assez difficile à apprendre. Le LOGLAN (« Logical Language ») est un nouveau langage destiné à un usage international. Présenté comme libre de toute attache culturelle, ce langage, créé en laboratoire, est censé permettre aux locuteurs d'exprimer leurs pensées clairement et sans ambiguïté. Son système phonique est limité et sa grammaire comprend peu de règles ; son vocabulaire provient des huit langues les plus parlées actuellement dans le monde.***

 ***Même si une langue internationale parfaite était créée et adoptée, nous n'aurions cependant, en aucun cas, l'assurance que les problèmes de communication mondiale seraient ainsi réduits. Bien plus, on ne comprend toujours pas les processus de pensée qui lient les idées aux langues. Même si chacun apprenait sérieusement l'espéranto ou le LOGLAN, et l'utilisait dans les négociations publiques ou internationales, il est probable que des phénomènes de modification de langue apparaîtraient assez vite. Il existerait ainsi, de par le monde, des dialectes d'espéranto ou d'une quelconque langue internationale, qui aboutiraient finalement à une différenciation encore plus grande ou à des phénomènes de pidginisation ou de créolisation.***

 ***L'anglais, qui à bien des égards fonctionne comme une langue internationale, a déjà commencé à se modifier dans les différentes parties du monde où il est parlé. L'anglais parlé en Inde est différent à la fois de l'anglais américain et de l'anglais britannique.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***6*** |  | ***DÉVELOPPEMENT, CHANGEMENT ET CROISSANCE DES LANGUES*** |

 ***Défini comme la production et la compréhension de la parole, le langage a connu une évolution qui a suivi celle de l'espèce humaine. Comme système de communication, il peut être rapproché des systèmes de communication d'autres animaux. Toutefois, comme nous l'avons indiqué précédemment, le langage humain a une dimension de création et d'interprétation qui le rend unique. Les scientifiques pensent que la parole humaine implique la spécialisation d'une partie de l'hémisphère gauche du cerveau (ère de Broca). Il est possible que ce soit cette spécialisation physiologique qui marque la séparation entre le langage humain et la communication animale.***

 ***L'immense diversité des langues dans le monde montre qu'une fois apparu au cours de l'évolution de l'Homme, le langage humain s'est modifié très vite. S'il a existé une langue originelle, ses sons, sa grammaire, son vocabulaire nous restent à jamais inconnus. La linguistique historique, qui s'efforce de découvrir et de décrire comment, pourquoi et sous quelle forme les langues apparaissent, peut simplement suggérer des hypothèses qui expliquent les changements des langues.***

 ***Au XVIIIe siècle, Leibniz suggéra que toutes les langues anciennes et modernes provenaient d'une protolangue unique. Cette théorie est appelée « monogénétisme ». La plupart des chercheurs pensent qu'une telle langue peut, dans le meilleur des cas, être considérée uniquement comme un ensemble de formules hypothétiques à l'origine des différentes langues, et qui expliquerait leurs liens de parenté. Il est peu probable que cette reconstruction corresponde à une langue originelle qui ait été effectivement parlée. Bien que beaucoup de langues modernes dérivent d'un ancêtre commun, il est également possible que le langage soit apparu simultanément dans un grand nombre d'endroits du globe. On appelle « polygénétisme » la théorie selon laquelle les familles de langues actuelles découlent de nombreuses langues originelles.***

 ***Que le langage relève en définitive du monogénétisme ou du polygénétisme, on peut considérer que les différences entre les langues sont assez superficielles. Même si des langues comme le chinois, le français et le swahili ont apparemment peu de points communs, ce qui distingue les langues est finalement de moindre importance que ce qui les rapproche. Les sons et les combinaisons de sons, malgré les spécificités de traitement propres à chaque langue, sont tirés d'un ensemble universel de sons possibles qui sont à la disposition de toutes les langues. De même, les langues possèdent des structures individuelles qui proviennent d'un fonds commun de structures possibles. En d'autres termes, les sons et les structures d'une langue peuvent être assimilés par n'importe quel individu, même si ce dernier ne les utilise pas dans sa langue maternelle. Le champ des variations possibles semble ainsi limité par les structures universelles du langage.***

 ***Lorsqu'une langue connaît des changements importants, à la fois sur le plan du vocabulaire, sur celui du son et sur celui de la structure, c'est la langue dans son ensemble qui devient autre. Ce phénomène se rencontre dans les cas de pidginisation ou de créolisation d'une langue ; il s'est également produit lors de la formation des langues romanes modernes issues du latin. Quand un dialecte minoritaire devient dominant et se sépare des autres dialectes, il devient, en fin de compte, inintelligible pour les autres dialectes et il peut donner naissance à ses propres dialectes, ou se créoliser, dans un mouvement sans fin. Ces phénomènes de formation et de développement caractérisent le langage sous toutes ses formes, et sont l'expression vivante à la fois de la nature humaine et de la culture.***

***Microsoft ® Encarta ® 2009.***

***La stylistique***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***1*** |  | ***PRÉSENTATION*** |

 ***La stylistique, est la branche de la linguistique ayant pour objet d’étude les différents moyens d’expression dans le discours, notamment littéraire. Née à la fin du xixe siècle, la stylistique se propose d’étudier, en d’autres termes, les différentes caractéristiques formelles d’une production langagière donnée.***

 ***On distingue habituellement entre deux grandes tendances en stylistique, la stylistique de la langue et la stylistique littéraire.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2*** |  | ***STYLISTIQUE DE LA LANGUE*** |

 ***La stylistique de la langue (ou stylistique linguistique) a été fondée dans le domaine français par Charles Bally, qui, dans son Traité de stylistique française (1909), considère que l’objet de la stylistique est l’étude des « faits d’expression du langage organisé du point de vue de leur contenu affectif, c’est-à-dire l’expression des faits de la sensibilité par le langage et l’action des faits de langage sur la sensibilité ».***

 ***Plus précisément, il s’agit ici d’étudier, non pas le style particulier de tel ou tel auteur, mais plutôt l’ensemble des marques variables (par opposition aux marques obligatoires du code de la langue) dont disposent les locuteurs d’une langue donnée pour exprimer des valeurs affectives particulières. Autrement dit, il s’agit d’inventorier et d’analyser les différentes marques affectives codées, c’est-à-dire inscrites dans le code, et, partant, communes à tous les usagers de la langue. Dans cette perspective, un style donné ne serait, en fait, qu’un choix particulier parmi les marques variables du code.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***3*** |  | ***STYLISTIQUE LITTÉRAIRE*** |

 ***On réserve plus souvent aujourd’hui le nom de stylistique à la stylistique littéraire, qui peut être définie comme une branche de la linguistique qui s’attache à étudier le style des œuvres littéraires.***

 ***Parmi les premiers linguistes qui ont voulu intégrer les problématiques stylistiques à la linguistique figure Roman Jakobson, qui juge anachronique le parti pris de certains linguistes consistant à écarter de leur champ d’étude le texte poétique, comme celui des critiques littéraires qui ne font pas appel dans leur analyse aux outils linguistiques.***

 ***Ce qui distingue principalement la stylistique littéraire de la stylistique de la langue est que la première s’attache à étudier l’œuvre littéraire dans sa singularité, en tant que mise en forme particulière, qui s’écarte des normes collectives. La stylistique littéraire est ainsi souvent conçue comme une stylistique de l’écart.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4*** |  | ***STYLISTIQUE ET LINGUISTIQUE*** |

 ***La distinction entre stylistique de la langue et stylistique littéraire s’appuie sur une différence qui ne concerne pas la nature de l’objet d’étude, mais plutôt son extension.***

 ***En effet, la stylistique littéraire peut être considérée comme une branche particulière de la stylistique, qui s’attache à étudier un genre particulier de production langagière : le texte littéraire ; alors que la stylistique de la langue s’est fixé, dès le début, comme objectif d’étudier le style en général, y compris le style « ordinaire », produit par n’importe quel locuteur, dès lors qu’il produit de la parole, c’est-à-dire actualise le code d’une manière particulière.***

 ***D’autre part, le fait que la stylistique littéraire soit ressentie comme une stylistique concrète, par opposition à la stylistique théorique que serait la stylistique de la langue, ne saurait cacher la complémentarité des deux points de vue. Comment, en effet, étudier le style d’une œuvre particulière sans passer par l’étude des moyens d’expression généraux dont disposent tous les locuteurs d’une langue ? Comment inventorier les différentes marques stylistiques propres à un code donné sans s’appuyer sur des styles individuels ?***

 ***Les figures de style***

***Une figure de style, appelée aussi figure de rhétorique, est un procédé d’écriture qui permet d’exprimer les choses différemment de l’usage courant.***

***L’écrivain utilise les figures de style pour que le lecteur ressente davantage les émotions qu’il veut faire passer : pour cela, il détourne le sens des mots ou il leur donne un sens nouveau.***

***LA COMPARAISON***

***La comparaison est un procédé qui met en parallèle deux termes au moyen d’une marque de comparaison (comme, tel, etc.) : « La terre est bleue comme une orange » (Paul Éluard).***

***LA MÉTAPHORE***

***La métaphore est une comparaison elliptique (c’est-à-dire sans terme de comparaison). Dans ce vers d’un poème de Guillaume Apollinaire, les mains sont comme des feuilles de l’automne : « Et tes mains feuilles de l’automne ».***

***LA MÉTONYMIE***

***La métonymie désigne quelque chose qui se trouve dans un rapport voisin avec ce que le mot signifie habituellement, c’est-à-dire :***

***→ le tout pour la partie (ameuter la ville = tous les habitants de la ville) ;***

***→ le contenant pour le contenu (boire un verre = le vin qu’il y a dans le verre) ;***

***→ la cause pour l’effet***

***(Aimer les gravures = aimer les dessins faits avec la technique de la gravure) ;***

***→ le symbole pour la réalité (la colombe = la paix), etc.***

***La synecdoque est une métonymie qui désigne un lien d’inclusion, c’est-à-dire la partie pour le tout : « Enfin avec le flux nous fait voir trente voiles » (Pierre Corneille) (les voiles = les navires).***

***AUTRES FIGURES DE STYLE***

***L’allégorie utilise sur plusieurs vers un symbole, une personnification, une image pour définir une notion abstraite :***

***« Pendant que des mortels la multitude vile,***

***Sous le fouet du Plaisir, ce bourreau sans merci,***

***Va cueillir des remords dans la fête servile,***

***Ma douleur, donne-moi la main ; viens par ici […] » (Charles Baudelaire)***

***L’anagramme est un mot qui se décompose en syllabes et donne naissance à d’autres mots :***

***« GÉNIE – naît de la neige, son nid » (Michel Leiris)***

***L’anaphore consiste à répéter un mot plusieurs fois. Cela permet non seulement d’accentuer l’idée du poète, mais aussi de donner une certaine musicalité au poème :***

***« Ceux qui n’ont inventé ni la poudre ni la boussole.
Ceux qui n’ont jamais su dompter la vapeur ni l’électricité.
Ceux qui n’ont exploré ni les mers ni le ciel.***

 ***Mais ceux sans qui la terre ne serait pas la terre. » (Aimé Césaire).***

***L’ellipse est la suppression volontaire d’un mot grammaticalement nécessaire :
« Je nommerai désert ce château que tu fus,
Nuit cette voix, absence ton visage » (Yves Bonnefoy)***

***Le mot valise est un mot inventé par l’auteur et qui réunit deux mots comportant des sonorités voisines. Il exprime ainsi en un seul mot deux idées :
Proême (prose + poème) (Francis Ponge)***

***L’oxymore est une figure qui relie deux termes contradictoires :
« Implacable, et tombait sur cette blancheur sombre » (Victor Hugo)***

***Le palindrome peut se lire de gauche à droite et de droite à gauche :
« Ésope reste ici et se repose » (anonyme)***

***La personnification est une figure qui consiste à attribuer à quelque chose d’inanimé (la forêt dans l’exemple qui suit) des actions, des caractères ou des sentiments humains :***

***« Près d’une maison de soleil et de cheveux blancs une forêt se découvre des facultés de tendresse et un esprit sceptique. » (Benjam***

faculté DeS Langues eT De Littératures ARABe

Département De Langue eT De Littératures ARABe

 Année universitaire Semestre 2022-2023

LICENCE 1 erE année- Lettre Arabe - Gpe. «,01, 02, 03»

LMD- 1eRe Année - Lettre Arabe - G. «,01, 02, 03»

Module : français =====2022-2023===== enseignant : A. TALAH

**LMD 1ERE- ANNEE 1+2+3**

**Groupe 02 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Jour** | **Horaires d’études** |
| **Du** | **Au** | **N° salle** |
| **Mercredi** | **08 : 00** | **09 :30** | **K02** |

**Groupe 01 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Jour** | **Horaires d’études** |
| **Du** | **Au** | **N° salle** |
| **Mercredi** | **09 : 30** | **11 : 00** | **K01** |

**Groupe 03 :**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Jour*** | **Horaires d’études** |
| **Du** | **Au** | **N° salle** |
| ***Mercredi*** | **11 : 00** | **12 :30** | **K03** |

**=================================================**

Université De M’SiLA

faculté DeS Langues eT De Littératures ARABe

Département De Langue eT De Littératures ARABe

 Année universitaire Semestre 2022-2023

MASTER 2 eME- année- Lettre Arabe – Gpe. «,01, 02, 03»

 Module : français =====2022-2023===== enseignant : A. TALAH

**MASTER 2 ANNEE- 1+2+3  :**

**Groupe 01 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Jour** | **Horaires d’études** |
| **Du** | **Au** | **N° salle** |
| **Jeudi** | **08 : 00** | **09 :30** | **K13** |

**Groupe 02 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Jour** | **Horaires d’études** |
| **Du** | **Au** | **N° salle** |
| **Jeudi** | **09 : 30** | **11 : 00** | **K14** |

**Groupe 03 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Jour** | **Horaires d’études** |
| **Du** | **Au** | **N° salle** |
| **Jeudi** | **11 : 00** | **12 :30** | **K15** |

***Enseignant= Aissa talah***

***Compte= aissa*** ***talah@gmail.com***

***Tel= 06 62 92 80 92***

***La conquête du droit à l'éducation***

 ***Aujourd’hui, dans la plupart des pays du monde, c’est l’école qui assure l’éducation de tous les enfants. Cette école pour tous est publique, gratuite et obligatoire. Mais ce n’est le cas que depuis la fin du xixe siècle : auparavant, l’instruction était réservée à des privilégiés, à une élite, et l’école pour tous a mis du temps à s’imposer. L’histoire de l’école peut donc être considérée comme une conquête du droit à l’éducation.***

 ***Ce droit à l’éducation, reconnu de nos jours comme un droit de l’enfant, n’est toutefois pas garanti dans le monde entier. Il existe de très grandes inégalités entre les pays riches et les pays pauvres dans l’accès à l’éducation qu’ils sont en mesure d’offrir.***

***LA NÉCESSITÉ DE TRANSMETTRE LE SAVOIR A TOUJOURS EXISTÉ***

 ***Dans les sociétés anciennes, c’est le groupe qui assure la transmission des connaissances et des règles de vie aux plus jeunes. Ce qui est important, c’est que les savoirs soient transmis d’une génération à l’autre, et que le groupe tout entier tire profit du savoir de chacun. L’apprentissage se fait sur le mode de l’imitation et par des rites d’initiation. Il repose essentiellement sur la parole, sur la tradition orale (rien n’est écrit).***

 ***La transmission des savoirs joue un rôle fondamental dans la cohésion du groupe.***

***L’ÉCOLE NAÎT AVEC L’ÉCRITURE***

 ***L’école naît avec l’apparition de l’écriture, il y a 5 000 ans. L’écriture permet de fixer les savoirs et les principes de vie que les hommes veulent transmettre aux générations suivantes.***

 ***Les premiers systèmes d’éducation apparaissent dans les grands empires qui naissent en Égypte, en Inde et en Chine. Les dirigeants de ces grands empires ont besoin de fonctionnaires formés pour les aider à assurer la stabilité de leur pays. La prospérité économique et les besoins de l’administration permettent ainsi la mise en place d’institutions spécialisées dont le rôle est de transmettre les connaissances : l’école est née.***

***LES PREMIÈRES ÉCOLES DISPENSENT UN ENSEIGNEMENT RELIGIEUX AUX PRIVILÉGIÉS***

 ***En plus de l’enseignement de la lecture et de l’écriture, les premières écoles enseignent les principes religieux et philosophiques. Les enseignements sont en effet essentiellement religieux et c’est généralement aux prêtres qu’est confiée la responsabilité de conserver et de transmettre le savoir.***

 ***Les enseignements sont « sacralisés » : il est impossible de les critiquer ou de les modifier. Les élèves doivent généralement apprendre par cœur. L’école se soucie peu du développement intellectuel de chacun.***

 ***De plus, rien n’est prévu pour les pauvres, qui ne sont pas appelés à exercer de responsabilités, ni pour les filles, dont le rôle traditionnel est cantonné dans le cadre de la maison.***

***LES PHILOSOPHES GRECS METTENT EN VALEUR LA FORMATION DE L’INDIVIDU ET DU CITOYEN***

 ***Les premières réflexions sur ce que doit être l’école naissent en Grèce pendant l’Antiquité. De nombreuses écoles de philosophie sont ouvertes. Leur objectif n’est plus seulement d’inculquer des savoirs préétablis, mais aussi et surtout d’amener les élèves à réfléchir et de faire progresser les connaissances. Les premiers véritables programmes d’enseignement sont ainsi mis en place en Grèce, puis à Rome. C’est aussi de cette époque que date le découpage de l’enseignement en trois degrés : primaire, secondaire, universitaire.***

 ***Pour le philosophe grec Socrate, par exemple, tous les vices proviennent de l’ignorance. Il est donc important de former tous les hommes. « Connais-toi, toi-même », aime-t-il à répéter. Pour lui, la connaissance ne se trouve pas dans les livres, elle se construit par le raisonnement et par le contact avec l’enseignement direct d’un maître. Cette méthode est une révolution parce qu’elle fait confiance à l’intelligence plus qu’à la mémoire.***

 ***Pour Socrate et ses successeurs (tels que Platon et Aristote), il est également nécessaire de former des citoyens capables d’exercer la démocratie.***

 ***Les principes généreux de la pensée grecque ne doivent cependant pas faire oublier son grand élitisme : l’enseignement est toujours réservé à un petit nombre d’individus.***

***LES PREMIÈRES UNIVERSITÉS APPARAISSENT AU MOYEN ÂGE***

 ***Au Moyen Âge, la vigueur de l’enseignement s’éteint un peu partout dans l’ensemble du monde chrétien occidental : les connaissances s’enferment à nouveau derrière les murs des monastères.***

 ***Toutefois, à partir du xie siècle, naît un nouvel élan pour les études, notamment grâce à des philosophes et des théologiens comme Pierre Abélard et surtout saint Thomas d’Aquin. C’est à l’époque médiévale que l’enseignement supérieur commence à se libérer du contrôle de l’Église, et que sont fondées les premières universités (Oxford en 1133, Salamanque en 1218, la Sorbonne en 1257, Cambridge en 1284, Montpellier en 1289, Bologne en 1317, Heidelberg en 1386, etc.).***

 ***Parallèlement se développe également au Moyen Âge la formation professionnelle, à travers les corporations où se côtoient maîtres, compagnons et apprentis.***

***LES HUMANISTES ET LES PHILOSOPHES DES LUMIÈRES PRÔNENT UNE NOUVELLE VISION DE L’ÉDUCATION***

 ***Au xvie siècle, les humanistes redécouvrent les auteurs de l’Antiquité et défendent l’idée que c’est l’homme, et non Dieu, qui doit occuper la position centrale dans le monde. La conception de l’enseignement se trouve bien sûr bouleversée par ces nouvelles idées, dont l’imprimerie toute récente permet la large diffusion.***

 ***Des écrivains comme Montaigne et Rabelais prônent ainsi une nouvelle vision de l’éducation, à la fois dans son objectif et dans ses méthodes, ainsi que dans son ambition. Il s’agit d’une formation complète (tous les arts, toutes les sciences, mais aussi le corps), tournée également vers l’épanouissement de l’individu. Concrètement cependant, à part quelques initiatives locales qui tentent d’appliquer les nouvelles idées, l’enseignement ne change guère.***

 ***Au xviiie siècle, des philosophes comme Rousseau critiquent les méthodes traditionnelles d’enseignement. Ils pensent que chaque élève devrait pouvoir découvrir le savoir, librement et sans contrainte. D’autres philosophes insistent surtout sur l’importance d’un enseignement le plus large et le plus ambitieux possible, pour que chaque individu puisse réaliser son potentiel au sein de la société et participer à la vie politique.***

***LA RÉVOLUTION FRANÇAISE AFFIRME L’IDÉE DE L’ÉCOLE POUR TOUS***

 ***C’est dans ce contexte qu’a lieu en 1789 la Révolution française. Parmi les révolutionnaires, ceux qui sont partisans de la démocratie prônent aussi la mise en place de l’école pour tous. La plupart des idées qui vont permettre de bâtir l’école moderne sont ainsi exprimées pendant la période révolutionnaire :***

***– l’instruction est essentielle pour la démocratie. Elle doit s’adresser à tous les individus sans exception, y compris les filles. Elle doit donc être gratuite et obligatoire ;***

***– l’instruction relève de la responsabilité de l’État. Elle doit être publique et laïque et non privée et confessionnelle (c’est-à-dire religieuse). Les professeurs doivent donc être des fonctionnaires de l’État, spécifiquement formés pour leur fonction.***

 ***Pourtant, le gouvernement révolutionnaire ne parvient pas à mettre en application ces idées. C’est finalement Napoléon, au début du xixe siècle, qui crée l’enseignement secondaire et universitaire public. Toutefois, l’enseignement primaire reste privé et payant pour l’essentiel, toujours à la charge de l’Église. La plupart des enfants de familles modestes sont contraints de travailler à l’usine.***

***LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE CRÉE UNE DEMANDE DE FORMATION***

 ***Au xixe siècle, les progrès techniques et l’industrialisation croissante changent radicalement les besoins des sociétés européennes en matière d’éducation. Jusque-là, la plupart des activités économiques ne nécessitaient pas de main-d’œuvre spécialisée. Désormais, les entreprises ont besoin de recruter des ouvriers et des cadres de mieux en mieux formés, et l’État, s’il veut accompagner l’essor économique du pays, doit répondre efficacement à cette demande de formation.***

***LES LOIS JULES FERRY INSTAURENT L’ÉCOLE LAÏQUE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE***

 ***En France, les réformes favorables à l’instauration de l’école pour tous ont lieu tout au long du xixe siècle, et en particulier pendant la IIIe République (1870-1940). Elles aboutissent à l’adoption des lois Jules Ferry (1880-1882) qui décrètent une école primaire publique, laïque, gratuite et obligatoire, pour les filles comme pour les garçons.***

 ***Ainsi, à la fin du xixe siècle, les idées de la Révolution française sont converties en un droit à l’instruction élémentaire. L’analphabétisme régresse rapidement en France. Les autres pays d’Europe suivent à la même période une évolution comparable. La gratuité du collège, puis du lycée, s’impose dans les années 1930.***

***LE DROIT À L’ÉDUCATION DEVIENT UN DROIT DE L’HOMME ET UN DROIT DE L’ENFANT***

 ***Le droit à l’éducation est finalement reconnu en France et dans le monde au milieu du xxe siècle. On assiste à une démocratisation des études.***

 ***Il reste cependant beaucoup à faire, notamment pour réduire les inégalités des chances, en particulier dans le secondaire et pour l’accès aux études supérieures, pour accueillir les enfants handicapés et pour soutenir ceux en grande difficulté d’apprentissage. De même, si l’école et les ouvrages scolaires sont gratuits au primaire comme au secondaire, l’accès à la culture (livres, musées, etc.) ne l’est pas. Finalement, certains enfants quittent l’école avec un bagage insuffisant pour leur permettre de s’insérer dans la société et y exprimer leur potentiel.***

 ***cÀ l’aube du IIIe millénaire, l’école pour tous les enfants du monde n’est toujours pas une réalité. Faire en sorte que tous les enfants du monde, filles comme garçons, aient accès à un enseignement primaire et disposent de chances égales d’entrer dans le secondaire, comme le prévoit la Convention internationale des droits de l’enfant est l’une des priorités de l’ONU et de son agence qui se consacre à l’enfance, l’Unicef : c’est un enjeu de solidarité internationale.***

 ***La formation des enseignants, est l’éducation et la préparation des individus en vue de les rendre aptes à devenir des enseignants professionnels.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2*** |  | ***HISTORIQUE DES THÉORIES ET DES MÉTHODES*** |

***Les sociétés de l'Antiquité comme celles du Moyen Âge manquent d'établissements susceptibles de proposer une formation concernant les principes et la pratique de l'enseignement. De ceux qui désirent devenir des enseignants on exige uniquement qu'ils fassent la preuve de leurs connaissances dans les matières qu'ils veulent enseigner. Au cours de la Renaissance, certains maîtres, comme Vittorino da Feltre en Italie, Johannes Sturm en Allemagne et John Colet en Angleterre, acquièrent une grande renommée, à la fois pour leur érudition et pour leur aptitude à enseigner. Néanmoins, on accorde peu d'attention à la formation des enseignants. Il faut attendre l'apparition des principes démocratiques, aux XVIIe et XVIIIe siècles, et l'affirmation que le développement des nations, qu'il soit politique, social ou économique, peut être mieux réalisé grâce à l'éducation du citoyen, pour que des mesures soient prises et que l'on crée des établissements destinés à donner une formation aux enseignants.***

***L'établissement d'enseignement le plus ancien que l'on connaisse, et qui ait proposé un programme systématique de formation des enseignants, est l'Institut des frères des écoles chrétiennes, fondé en 1685 à Reims, par Jean-Baptiste de La Salle. Au XVIIIe siècle, d'autres établissements semblables sont fondés en France et en Allemagne. Une école, placée sous la protection du gouvernement, est établie en France en 1794 ; ce sera la première école à suivre les principes de Rousseau. Ce dernier est persuadé que les éducateurs doivent avant tout se préoccuper du développement mental et physique de leurs élèves, et ce n'est qu'au second plan qu'il place les matières à enseigner. Ce principe est plus tard adopté par les écoles de formation des enseignants à travers le monde, et devient la doctrine de base de toute théorie d'éducation. Le plus célèbre parmi les nombreux éducateurs qui appliquent et développent les théories pédagogiques de Rousseau est un réformateur suisse de l'enseignement de la fin du XVIIIe siècle, Johann Heinrich Pestalozzi.***

***Un progrès important dans les théories et les méthodes de formation des maîtres est accompli en Prusse, au début du XIXe siècle, grâce à la mise en application des idées de Johann Friedrich Herbart. Celui-ci souligne l'importance de l'étude des processus psychologiques de l'apprentissage : c'est par cette étude, dit-il, qu’il devient possible de concevoir des programmes d'éducation fondés sur les aptitudes, les capacités et les intérêts des élèves. Le succès que rencontrent les méthodes d'Herbart les fait adopter dans les systèmes de formation des enseignants de nombreux pays.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***3*** |  | ***LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROFESSIONNALISATION DES INSTITUTEURS EN FRANCE*** |

***La suppression de la Compagnie de Jésus, en 1762, entraîne le démantèlement de l’enseignement en France, alors que les jésuites dominaient jusqu’alors l’enseignement européen, avec leurs 650 collèges, leur vingtaine d’universités et quelque 200 séminaires et maisons d'études destinés à leurs membres. Face au vide laissé par l’expulsion des jésuites, se développe la volonté de créer un corps public d’instituteurs et de professeurs — le concours de l’agrégation est créé dans cet objectif en 1766.***

***C’est pendant la Révolution que naît véritablement la préoccupation de la formation des maîtres dans des écoles spécialisées. Un décret signé le 30 octobre 1794 constitue l’acte de naissance de ce que deviendra l’École normale supérieure ; une école normale est créée à Paris, « où des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, doivent se former à l'art de l'enseignement ». Ce décret n’a toutefois pas de suite et il faut attendre 1810 pour que la première école normale de France voie le jour à Strasbourg.***

***Si le contrôle de l’État sur la formation des maîtres s’amorce dès la Restauration (1814-1830) avec l’instauration d’un brevet de capacité, lequel ne sanctionne guère que la maîtrise de compétences minimales (lire, écrire et compter), c’est la loi Guizot de 1833 qui constitue un tournant dans l’histoire de l’enseignement et de la formation des enseignants en imposant notamment l’ouverture d’une école normale d’instituteurs dans chaque département. La loi Guizot, qui ouvre la voie à une politique de professionnalisation des instituteurs, introduit l’initiation aux diverses méthodes de l’enseignement dans le contenu des programmes qui leur sont dispensés. En 1838, l’enseignement s’ouvre aux femmes avec la création de la première école normale d’institutrices.***

***Ce processus est entériné par les lois Jules Ferry (1879-1882) qui, en instaurant l’école républicaine gratuite, laïque et obligatoire, confèrent aux instituteurs — qui deviennent les « hussards noirs de la République », sous la plume de Charles Péguy — un rôle d’éducateur moral et aux écoles normales la tâche de transmettre aux élèves-maîtres les qualités morales que requiert leur mission. L’application du principe de laïcité se traduit en 1889 par la laïcisation du personnel enseignant et son intégration à la fonction publique.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4*** |  | ***LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES*** |

***Créés en 1990, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) absorbent les écoles normales d’instituteurs et prennent en charge la formation des enseignants du second degré, jusqu’alors sous la responsabilité des universités pour la préparation aux concours, et des centres pédagogiques régionaux pour la formation pratique.***

***Depuis le 1er septembre 1990, chaque académie est dotée d’un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), rattaché à une ou plusieurs universités pour garantir la responsabilité institutionnelle de ces établissements d'enseignement supérieur par l'intervention des personnes et la mise en œuvre des moyens qui lui sont offerts.***

***Les IUFM sont des établissements d'enseignement supérieur à caractère administratif. Ils ont pour mission de former tous les enseignants, sauf les agrégés et ceux qui relèvent des universités, qui sont maintenant recrutés au niveau de la licence. Ils préparent donc aux métiers de professeurs des écoles, des collèges et lycées, de l'enseignement technique, d'éducation physique et sportive.***

***Les futurs enseignants y reçoivent une formation axée autour de trois objectifs :***

***— l'acquisition des connaissances et des savoir-faire nécessaires pour concevoir, contrôler et faire évoluer les situations d'apprentissage et d'enseignement ;***

***— une connaissance de l'institution scolaire, de ses publics et de l'environnement économique, social et culturel dans lequel ils vivent ;***

***— l'acquisition de compétences dans les différentes techniques de la communication et de l'informatique.***

***La scolarité dure deux ans. La première année est surtout consacrée à la préparation de l'épreuve professionnelle des concours de recrutement d'enseignants : le Cerpe (concours externe de recrutement des professeurs des écoles), pour enseigner dans les écoles maternelles et élémentaires ; le Capes (certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement secondaire), pour enseigner dans les collèges et les lycées les disciplines d’enseignement général ; le Capet (certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement technique), pour enseigner la technologie dans les collèges ou les disciplines technologiques dans les lycées d’enseignement général et technologique ; le CAPLP2 (certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement professionnel du 2e grade), pour enseigner dans les lycées professionnels des disciplines d’enseignement général ou professionnel ; le Capeps (certificat d’aptitude au professorat d’éducation physique et sportive) ; le CRCPE (concours de recrutement des conseillers principaux d’éducation), pour assurer des responsabilités éducatives dans l’enseignement du second degré ; le Cafep (certificat d’aptitude à l’enseignement privé du second degré), pour enseigner dans les collèges ou les lycées privés sous contrat. Ces concours s'effectuent à la fin de la première année, mais ils sont ouverts à tous les titulaires d'une licence.***

***La seconde année, accessible aux lauréats des concours de recrutement, prépare à la certification, préalable à la titularisation et à l'affectation. Nommés professeurs-stagiaires, ils suivent une formation professionnelle en IUFM et des stages dans des écoles, en particulier un stage « en responsabilité » pendant lequel ils prennent la conduite d'une classe, et doivent rédiger un mémoire professionnel. Cette année de professionnalisation est cruciale en ce qu’elle est censée préparer le futur enseignant à son métier. Face aux critiques et au malaise de nombreux jeunes professeurs, qui déplorent la grande distorsion entre les cours théoriques et la pratique de classe, des efforts sont régulièrement entrepris pour mieux adapter la formation à la pratique. Outre des compléments sur leurs propres disciplines et des informations sur les méthodes d’enseignement de ces disciplines, les professeurs stagiaires doivent être préparés aux problèmes professionnels qu’ils rencontrent, liés notamment aux difficultés scolaires ou à « l’incivilité ». Il convient aussi, par ailleurs, de penser la formation en fonction des éléments nouveaux introduits dans les méthodes pédagogiques, au gré des différents gouvernements.***

***D'autres filières de recrutement des enseignants coexistent. La plus prestigieuse est celle des Écoles normales supérieures qui préparent aux concours de l'agrégation. L'accès à ces écoles est particulièrement sélectif et il s'effectue au niveau bac + 2. Les candidats admis préparent en quatre ans le concours de l'agrégation — entre autres formations possibles. Les deux premières années sont consacrées à l'obtention de la licence et de la maîtrise dans la discipline choisie. Cette préparation se fait en collaboration avec différentes universités auxquelles s'ajoutent des séminaires et des conférences spécifiques. Quatre Écoles normales supérieures, Ulm, Fontenay-Saint-Cloud, Cachan et Lyon préparent aux différentes disciplines les élèves ; ceux-ci ont le statut de fonctionnaireSource : Microsoft ® Encarta ® 2009.***

***La formation des enseignants***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***1*** |  | ***PRÉSENTATION*** |

 ***La formation des enseignants, est l’éducation et la préparation des individus en vue de les rendre aptes à devenir des enseignants professionnels.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2*** |  | ***HISTORIQUE DES THÉORIES ET DES MÉTHODES*** |

***Les sociétés de l'Antiquité comme celles du Moyen Âge manquent d'établissements susceptibles de proposer une formation concernant les principes et la pratique de l'enseignement. De ceux qui désirent devenir des enseignants on exige uniquement qu'ils fassent la preuve de leurs connaissances dans les matières qu'ils veulent enseigner. Au cours de la Renaissance, certains maîtres, comme Vittorino da Feltre en Italie, Johannes Sturm en Allemagne et John Colet en Angleterre, acquièrent une grande renommée, à la fois pour leur érudition et pour leur aptitude à enseigner. Néanmoins, on accorde peu d'attention à la formation des enseignants. Il faut attendre l'apparition des principes démocratiques, aux XVIIe et XVIIIe siècles, et l'affirmation que le développement des nations, qu'il soit politique, social ou économique, peut être mieux réalisé grâce à l'éducation du citoyen, pour que des mesures soient prises et que l'on crée des établissements destinés à donner une formation aux enseignants.***

***L'établissement d'enseignement le plus ancien que l'on connaisse, et qui ait proposé un programme systématique de formation des enseignants, est l'Institut des frères des écoles chrétiennes, fondé en 1685 à Reims, par Jean-Baptiste de La Salle. Au XVIIIe siècle, d'autres établissements semblables sont fondés en France et en Allemagne. Une école, placée sous la protection du gouvernement, est établie en France en 1794 ; ce sera la première école à suivre les principes de Rousseau. Ce dernier est persuadé que les éducateurs doivent avant tout se préoccuper du développement mental et physique de leurs élèves, et ce n'est qu'au second plan qu'il place les matières à enseigner. Ce principe est plus tard adopté par les écoles de formation des enseignants à travers le monde, et devient la doctrine de base de toute théorie d'éducation. Le plus célèbre parmi les nombreux éducateurs qui appliquent et développent les théories pédagogiques de Rousseau est un réformateur suisse de l'enseignement de la fin du XVIIIe siècle, Johann Heinrich Pestalozzi.***

***Un progrès important dans les théories et les méthodes de formation des maîtres est accompli en Prusse, au début du XIXe siècle, grâce à la mise en application des idées de Johann Friedrich Herbart. Celui-ci souligne l'importance de l'étude des processus psychologiques de l'apprentissage : c'est par cette étude, dit-il, qu’il devient possible de concevoir des programmes d'éducation fondés sur les aptitudes, les capacités et les intérêts des élèves. Le succès que rencontrent les méthodes d'Herbart les fait adopter dans les systèmes de formation des enseignants de nombreux pays.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***3*** |  | ***LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROFESSIONNALISATION DES INSTITUTEURS EN FRANCE*** |

***La suppression de la Compagnie de Jésus, en 1762, entraîne le démantèlement de l’enseignement en France, alors que les jésuites dominaient jusqu’alors l’enseignement européen, avec leurs 650 collèges, leur vingtaine d’universités et quelque 200 séminaires et maisons d'études destinés à leurs membres. Face au vide laissé par l’expulsion des jésuites, se développe la volonté de créer un corps public d’instituteurs et de professeurs — le concours de l’agrégation est créé dans cet objectif en 1766.***

***C’est pendant la Révolution que naît véritablement la préoccupation de la formation des maîtres dans des écoles spécialisées. Un décret signé le 30 octobre 1794 constitue l’acte de naissance de ce que deviendra l’École normale supérieure ; une école normale est créée à Paris, « où des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, doivent se former à l'art de l'enseignement ». Ce décret n’a toutefois pas de suite et il faut attendre 1810 pour que la première école normale de France voie le jour à Strasbourg.***

***Si le contrôle de l’État sur la formation des maîtres s’amorce dès la Restauration (1814-1830) avec l’instauration d’un brevet de capacité, lequel ne sanctionne guère que la maîtrise de compétences minimales (lire, écrire et compter), c’est la loi Guizot de 1833 qui constitue un tournant dans l’histoire de l’enseignement et de la formation des enseignants en imposant notamment l’ouverture d’une école normale d’instituteurs dans chaque département. La loi Guizot, qui ouvre la voie à une politique de professionnalisation des instituteurs, introduit l’initiation aux diverses méthodes de l’enseignement dans le contenu des programmes qui leur sont dispensés. En 1838, l’enseignement s’ouvre aux femmes avec la création de la première école normale d’institutrices.***

***Ce processus est entériné par les lois Jules Ferry (1879-1882) qui, en instaurant l’école républicaine gratuite, laïque et obligatoire, confèrent aux instituteurs — qui deviennent les « hussards noirs de la République », sous la plume de Charles Péguy — un rôle d’éducateur moral et aux écoles normales la tâche de transmettre aux élèves-maîtres les qualités morales que requiert leur mission. L’application du principe de laïcité se traduit en 1889 par la laïcisation du personnel enseignant et son intégration à la fonction publique.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4*** |  | ***LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES*** |

***Créés en 1990, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) absorbent les écoles normales d’instituteurs et prennent en charge la formation des enseignants du second degré, jusqu’alors sous la responsabilité des universités pour la préparation aux concours, et des centres pédagogiques régionaux pour la formation pratique.***

***Depuis le 1er septembre 1990, chaque académie est dotée d’un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), rattaché à une ou plusieurs universités pour garantir la responsabilité institutionnelle de ces établissements d'enseignement supérieur par l'intervention des personnes et la mise en œuvre des moyens qui lui sont offerts.***

***Les IUFM sont des établissements d'enseignement supérieur à caractère administratif. Ils ont pour mission de former tous les enseignants, sauf les agrégés et ceux qui relèvent des universités, qui sont maintenant recrutés au niveau de la licence. Ils préparent donc aux métiers de professeurs des écoles, des collèges et lycées, de l'enseignement technique, d'éducation physique et sportive.***

***Les futurs enseignants y reçoivent une formation axée autour de trois objectifs :***

***— l'acquisition des connaissances et des savoir-faire nécessaires pour concevoir, contrôler et faire évoluer les situations d'apprentissage et d'enseignement ;***

***— une connaissance de l'institution scolaire, de ses publics et de l'environnement économique, social et culturel dans lequel ils vivent ;***

***— l'acquisition de compétences dans les différentes techniques de la communication et de l'informatique.***

***La scolarité dure deux ans. La première année est surtout consacrée à la préparation de l'épreuve professionnelle des concours de recrutement d'enseignants : le Cerpe (concours externe de recrutement des professeurs des écoles), pour enseigner dans les écoles maternelles et élémentaires ; le Capes (certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement secondaire), pour enseigner dans les collèges et les lycées les disciplines d’enseignement général ; le Capet (certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement technique), pour enseigner la technologie dans les collèges ou les disciplines technologiques dans les lycées d’enseignement général et technologique ; le CAPLP2 (certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement professionnel du 2e grade), pour enseigner dans les lycées professionnels des disciplines d’enseignement général ou professionnel ; le Capeps (certificat d’aptitude au professorat d’éducation physique et sportive) ; le CRCPE (concours de recrutement des conseillers principaux d’éducation), pour assurer des responsabilités éducatives dans l’enseignement du second degré ; le Cafep (certificat d’aptitude à l’enseignement privé du second degré), pour enseigner dans les collèges ou les lycées privés sous contrat. Ces concours s'effectuent à la fin de la première année, mais ils sont ouverts à tous les titulaires d'une licence.***

***La seconde année, accessible aux lauréats des concours de recrutement, prépare à la certification, préalable à la titularisation et à l'affectation. Nommés professeurs-stagiaires, ils suivent une formation professionnelle en IUFM et des stages dans des écoles, en particulier un stage « en responsabilité » pendant lequel ils prennent la conduite d'une classe, et doivent rédiger un mémoire professionnel. Cette année de professionnalisation est cruciale en ce qu’elle est censée préparer le futur enseignant à son métier. Face aux critiques et au malaise de nombreux jeunes professeurs, qui déplorent la grande distorsion entre les cours théoriques et la pratique de classe, des efforts sont régulièrement entrepris pour mieux adapter la formation à la pratique. Outre des compléments sur leurs propres disciplines et des informations sur les méthodes d’enseignement de ces disciplines, les professeurs stagiaires doivent être préparés aux problèmes professionnels qu’ils rencontrent, liés notamment aux difficultés scolaires ou à « l’incivilité ». Il convient aussi, par ailleurs, de penser la formation en fonction des éléments nouveaux introduits dans les méthodes pédagogiques, au gré des différents gouvernements.***

***D'autres filières de recrutement des enseignants coexistent. La plus prestigieuse est celle des Écoles normales supérieures qui préparent aux concours de l'agrégation. L'accès à ces écoles est particulièrement sélectif et il s'effectue au niveau bac + 2. Les candidats admis préparent en quatre ans le concours de l'agrégation — entre autres formations possibles. Les deux premières années sont consacrées à l'obtention de la licence et de la maîtrise dans la discipline choisie. Cette préparation se fait en collaboration avec différentes universités auxquelles s'ajoutent des séminaires et des conférences spécifiques. Quatre Écoles normales supérieures, Ulm, Fontenay-Saint-Cloud, Cachan et Lyon préparent aux différentes disciplines les élèves ; ceux-ci ont le statut de fonctionnaireSource : Microsoft ® Encarta ® 2009.***

 ***L’échecscolaire, est le  non-aboutissement du projet de scolarisation d’un élève, que ce projet ait été préalablement défini par la société ou imaginé par les parents ou la cellule familiale.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2*** |  | ***QU’EST-CE QUE L’ÉCHEC SCOLAIRE ?*** |

***La notion d’échec scolaire est une notion relativement récente, difficile à définir dans l’absolu puisqu'elle est liée au contexte social et historique dans lequel la question est posée. Elle dépend de l’objectif que la société s’est fixé à un moment donné, en termes de durée de scolarisation et de niveau de diplôme à atteindre. Pour aborder la question de l'échec scolaire, il faut avoir en tête les différentes composantes de ce phénomène. L'échec scolaire se manifeste à travers :***

 ***• des difficultés que peuvent présenter certains élèves à s’adapter à l’école, à son fonctionnement ;***

 ***• des difficultés à acquérir les connaissances scolaires de base ;***

 ***• des difficultés se manifestant au moment du passage d'un niveau d'enseignement à un autre (de l'école au collège, du collège au lycée, etc.).***

***Ces difficultés, si elles persistent, aboutissent souvent à :***

 ***• des retards scolaires importants ;***

 ***• des orientations vers des filières non désirées ou moins valorisantes ;***

 ***• des échecs aux évaluations ou aux examens;***

***• une sortie du système scolaire sans diplôme ;***

 ***• des difficultés à trouver un emploi ;***

 ***• des difficultés à s'insérer socialement.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***3*** |  | ***QUELQUES CHIFFRES SUR L'ÉCHEC SCOLAIRE*** |

***Deux indicateurs principaux sont souvent utilisés par les statisticiens de l'éducation pour essayer de chiffrer le poids de l'échec scolaire. Ce sont le nombre de redoublements et les résultats aux évaluations.***

***Le taux d'élèves en difficulté à l'entrée en sixième a été mesuré à l'aide de trois indicateurs :***

***• l'âge de l'entrée en sixième (comme indicateur des redoublements) ;***

***• la note obtenue en mathématiques à l'évaluation du début de la sixième ;***

***• la note obtenue en français à l'évaluation du début de la sixième.***

***Selon les chiffres de 1990, 10,5 p. 100 des élèves sont considérés en « grande difficulté » parce qu'abordant la sixième avec un ou deux ans de retard et de mauvais résultats en mathématiques et en français. À l'évaluation de 1997, 9,6 p. 100 des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture et en calcul (8,4 p. 100 en 1996). C'est donc près d'un élève sur dix qui entre au collège en situation difficile sur le plan de l'acquisition des connaissances de base.***

***La sortie de la scolarité obligatoire sans diplôme ni qualification est également un autre signe d'échec scolaire. C'est le cas de 8 p. 100 des élèves entrés en sixième en 1989.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4*** |  | ***QUI SONT LES ÉLÈVES QUI ÉCHOUENT ?*** |

***Les premières approches de l’échec scolaire mettent en cause les capacités de l’élève, cependant les explications par le déficit intellectuel ne recouvrent qu’une infime partie du phénomène. On préfère réserver le terme d'échec scolaire pour qualifier l'état d'insuccès scolaire d'élèves ayant par ailleurs un niveau de développement intellectuel normal.***

***Dans les années soixante et soixante-dix, des données statistiques font état d’une corrélation importante entre l’échec des élèves, « mesuré » par le nombre de redoublements dans la scolarité à l’école élémentaire et la catégorie socioprofessionnelle des parents.***

***Si le redoublement d’une classe n’est pas à coup sûr le signe avant-coureur d’un échec scolaire à venir, il est, surtout s’il se produit dans les premières années de la scolarité, le signe d’une difficulté qui peut se transformer en échec scolaire.***

***Parmi les facteurs purement scolaires de la réussite ou de la non-réussite scolaire, il faut citer en priorité le temps de scolarisation à l’école maternelle et les redoublements de classes à l’école élémentaire. Plus les enfants sont scolarisés tôt, moins ils risquent d’être confrontés à des problèmes d’échec scolaire. Alors que l'âge de la scolarité obligatoire est fixée à 6 ans, tous les enfants de 5 ans en réalité sont scolarisés et presque tous ceux de 3 ans. La tendance actuelle est de scolariser les enfants dès l’âge de 2 ans.***

***Les taux de redoublement ont beaucoup baissé : ils étaient de 7,4 p. 100 en 1995 pour le CP, de 20,7 p. 100 en 1970 et de 22,1 p. 100 en 1960. Cependant, dans le même temps, l’allongement de la durée de l’obligation scolaire fait que ce taux est considéré comme trop élevé : ces redoublants sont des élèves potentiellement en échec. Ces échecs vont se manifester au collège dans les proportions citées plus haut. Certains résultats de recherche amènent à proposer l’abandon des redoublements. Ceux-ci seraient en effet plus nocifs qu’efficaces. D’ailleurs certains pays d’Europe ont d’ores et déjà abandonné cette pratique.***

***Parmi les autres facteurs jouant un rôle dans l'échec ou la réussite scolaire, on a pu identifier les facteurs suivants :
• profession des parents ;***

 ***• niveau d’études des parents ;***

 ***• composition et structure de la famille.***

***Si l'on reprend comme indicateur les niveaux de performance aux épreuves de français et de mathématiques en début de sixième, on s'aperçoit que le facteur qui influence le plus les résultats, après celui de l'âge d’entrée au collège, est l'origine sociale des élèves.***

***De même, le niveau d'études des parents est un facteur important de réussite ou d'échec scolaire. D'une part, les parents les plus diplômés ont une connaissance plus approfondie des us et coutumes scolaires et, d'autre part, ils sont plus à même d'aider leurs enfants en cas de difficulté.***

***Selon des chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) datant de 1994 :***

 ***• un écolier dont le père est diplômé de l'enseignement supérieur est aidé à la maison environ 13 heures par mois ;***

 ***• un écolier dont le père est sans diplôme est aidé à la maison environ 11,8 heures par mois ;***

 ***• un lycéen dont le père est diplômé de l'enseignement supérieur est aidé à la maison environ 7,7 heures par mois ;***

 ***• un lycéen dont le père est sans diplôme est aidé à la maison environ 3,9 heures par mois.***

***Un autre chiffre à prendre en compte — et qui permet de mieux comprendre le problème de l'échec scolaire — est celui qui concerne la structure de la famille. Selon une étude de 1993, parmi les élèves en difficulté au collège, on trouve 25 p. 100 d'élèves dont les parents sont séparés ou ont divorcé.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5*** |  | ***COMMENT COMBATTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ?*** |

***Depuis la généralisation de l'obligation scolaire, parents, enseignants et élus sont confrontés au problème de l'échec scolaire et donc à celui de la recherche des méthodes et des dispositifs susceptibles d'en limiter les effets. Les moyens utilisés vont des solutions individuelles, tel le recours aux cours particuliers, jusqu'aux solutions politiques que sont les réformes de l'enseignement.***

***Sous le terme d'accompagnement scolaire, on entend les « actions spécifiques dont le but explicite et essentiel est de venir en aide aux écoliers et aux collégiens dans leur parcours scolaire » (circulaire interministérielle de 1992). Ces actions sont menées au niveau local (école, collège) et comprennent les études dirigées, les activités éducatives périscolaires ou les « aides aux devoirs » mises en place grâce au bénévolat.***

***On peut aussi citer parmi les dispositifs de soutien les réseaux d'aide spécialisée qui interviennent, depuis 1990, dans les écoles maternelles et élémentaires « auprès d'élèves en difficulté scolaire, globale ou particulière » avec pour objectif de permettre notamment aux élèves de retrouver « l'efficience dans les différents apprentissages et activités proposés par l'école ». Les interventions se font individuellement ou en très petits groupes, sur un temps limité prélevé sur le temps de classe.***

***Autre dispositif intéressant, les classes passerelles à effectifs réduits, où les cursus sont aménagés sur trois ans au lieu de deux, permettant le travail de groupe et la pédagogie différenciée.***

***Toutes les réformes de l'enseignement visent plus ou moins explicitement à réduire l'échec scolaire.***

***La loi de 1989, qui met en place l'organisation des apprentissages en cycles, insiste sur la nécessité de penser l'enseignement sur le long terme.***

***Le dernier dispositif d'envergure de lutte contre l'échec scolaire a été la mise en place à partir de 1982 des « zones d'éducation prioritaire », définies à partir de données socio-économiques. Les collèges et les écoles d'une même zone participent à un projet de zone. Des moyens supplémentaires permettent la mise en œuvre du projet auquel sont associés enseignants, parents, élus, associations et responsables pédagogiques. Ce dispositif a été relancé en 1998.***

***Alors que la scolarisation est de plus en plus précoce, que la durée des études s'allonge, que les taux de réussite au baccalauréat augmentent régulièrement, l'échec scolaire devient de moins en moins tolérable aux élèves et à leurs parents qui y sont confrontés.Microsoft ® Encarta ® 2009.***

***L’échec scolaire***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***1*** |  | ***PRÉSENTATION*** |

 ***L’échecscolaire, est le  non-aboutissement du projet de scolarisation d’un élève, que ce projet ait été préalablement défini par la société ou imaginé par les parents ou la cellule familiale.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***2*** |  | ***QU’EST-CE QUE L’ÉCHEC SCOLAIRE ?*** |

***La notion d’échec scolaire est une notion relativement récente, difficile à définir dans l’absolu puisqu'elle est liée au contexte social et historique dans lequel la question est posée. Elle dépend de l’objectif que la société s’est fixé à un moment donné, en termes de durée de scolarisation et de niveau de diplôme à atteindre. Pour aborder la question de l'échec scolaire, il faut avoir en tête les différentes composantes de ce phénomène. L'échec scolaire se manifeste à travers :***

 ***• des difficultés que peuvent présenter certains élèves à s’adapter à l’école, à son fonctionnement ;***

 ***• des difficultés à acquérir les connaissances scolaires de base ;***

 ***• des difficultés se manifestant au moment du passage d'un niveau d'enseignement à un autre (de l'école au collège, du collège au lycée, etc.).***

***Ces difficultés, si elles persistent, aboutissent souvent à :***

 ***• des retards scolaires importants ;***

 ***• des orientations vers des filières non désirées ou moins valorisantes ;***

 ***• des échecs aux évaluations ou aux examens;***

***• une sortie du système scolaire sans diplôme ;***

 ***• des difficultés à trouver un emploi ;***

 ***• des difficultés à s'insérer socialement.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***3*** |  | ***QUELQUES CHIFFRES SUR L'ÉCHEC SCOLAIRE*** |

***Deux indicateurs principaux sont souvent utilisés par les statisticiens de l'éducation pour essayer de chiffrer le poids de l'échec scolaire. Ce sont le nombre de redoublements et les résultats aux évaluations.***

***Le taux d'élèves en difficulté à l'entrée en sixième a été mesuré à l'aide de trois indicateurs :***

***• l'âge de l'entrée en sixième (comme indicateur des redoublements) ;***

***• la note obtenue en mathématiques à l'évaluation du début de la sixième ;***

***• la note obtenue en français à l'évaluation du début de la sixième.***

***Selon les chiffres de 1990, 10,5 p. 100 des élèves sont considérés en « grande difficulté » parce qu'abordant la sixième avec un ou deux ans de retard et de mauvais résultats en mathématiques et en français. À l'évaluation de 1997, 9,6 p. 100 des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture et en calcul (8,4 p. 100 en 1996). C'est donc près d'un élève sur dix qui entre au collège en situation difficile sur le plan de l'acquisition des connaissances de base.***

***La sortie de la scolarité obligatoire sans diplôme ni qualification est également un autre signe d'échec scolaire. C'est le cas de 8 p. 100 des élèves entrés en sixième en 1989.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***4*** |  | ***QUI SONT LES ÉLÈVES QUI ÉCHOUENT ?*** |

***Les premières approches de l’échec scolaire mettent en cause les capacités de l’élève, cependant les explications par le déficit intellectuel ne recouvrent qu’une infime partie du phénomène. On préfère réserver le terme d'échec scolaire pour qualifier l'état d'insuccès scolaire d'élèves ayant par ailleurs un niveau de développement intellectuel normal.***

***Dans les années soixante et soixante-dix, des données statistiques font état d’une corrélation importante entre l’échec des élèves, « mesuré » par le nombre de redoublements dans la scolarité à l’école élémentaire et la catégorie socioprofessionnelle des parents.***

***Si le redoublement d’une classe n’est pas à coup sûr le signe avant-coureur d’un échec scolaire à venir, il est, surtout s’il se produit dans les premières années de la scolarité, le signe d’une difficulté qui peut se transformer en échec scolaire.***

***Parmi les facteurs purement scolaires de la réussite ou de la non-réussite scolaire, il faut citer en priorité le temps de scolarisation à l’école maternelle et les redoublements de classes à l’école élémentaire. Plus les enfants sont scolarisés tôt, moins ils risquent d’être confrontés à des problèmes d’échec scolaire. Alors que l'âge de la scolarité obligatoire est fixée à 6 ans, tous les enfants de 5 ans en réalité sont scolarisés et presque tous ceux de 3 ans. La tendance actuelle est de scolariser les enfants dès l’âge de 2 ans.***

***Les taux de redoublement ont beaucoup baissé : ils étaient de 7,4 p. 100 en 1995 pour le CP, de 20,7 p. 100 en 1970 et de 22,1 p. 100 en 1960. Cependant, dans le même temps, l’allongement de la durée de l’obligation scolaire fait que ce taux est considéré comme trop élevé : ces redoublants sont des élèves potentiellement en échec. Ces échecs vont se manifester au collège dans les proportions citées plus haut. Certains résultats de recherche amènent à proposer l’abandon des redoublements. Ceux-ci seraient en effet plus nocifs qu’efficaces. D’ailleurs certains pays d’Europe ont d’ores et déjà abandonné cette pratique.***

***Parmi les autres facteurs jouant un rôle dans l'échec ou la réussite scolaire, on a pu identifier les facteurs suivants :
• profession des parents ;***

 ***• niveau d’études des parents ;***

 ***• composition et structure de la famille.***

***Si l'on reprend comme indicateur les niveaux de performance aux épreuves de français et de mathématiques en début de sixième, on s'aperçoit que le facteur qui influence le plus les résultats, après celui de l'âge d’entrée au collège, est l'origine sociale des élèves.***

***De même, le niveau d'études des parents est un facteur important de réussite ou d'échec scolaire. D'une part, les parents les plus diplômés ont une connaissance plus approfondie des us et coutumes scolaires et, d'autre part, ils sont plus à même d'aider leurs enfants en cas de difficulté.***

***Selon des chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) datant de 1994 :***

 ***• un écolier dont le père est diplômé de l'enseignement supérieur est aidé à la maison environ 13 heures par mois ;***

 ***• un écolier dont le père est sans diplôme est aidé à la maison environ 11,8 heures par mois ;***

 ***• un lycéen dont le père est diplômé de l'enseignement supérieur est aidé à la maison environ 7,7 heures par mois ;***

 ***• un lycéen dont le père est sans diplôme est aidé à la maison environ 3,9 heures par mois.***

***Un autre chiffre à prendre en compte — et qui permet de mieux comprendre le problème de l'échec scolaire — est celui qui concerne la structure de la famille. Selon une étude de 1993, parmi les élèves en difficulté au collège, on trouve 25 p. 100 d'élèves dont les parents sont séparés ou ont divorcé.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***5*** |  | ***COMMENT COMBATTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ?*** |

***Depuis la généralisation de l'obligation scolaire, parents, enseignants et élus sont confrontés au problème de l'échec scolaire et donc à celui de la recherche des méthodes et des dispositifs susceptibles d'en limiter les effets. Les moyens utilisés vont des solutions individuelles, tel le recours aux cours particuliers, jusqu'aux solutions politiques que sont les réformes de l'enseignement.***

***Sous le terme d'accompagnement scolaire, on entend les « actions spécifiques dont le but explicite et essentiel est de venir en aide aux écoliers et aux collégiens dans leur parcours scolaire » (circulaire interministérielle de 1992). Ces actions sont menées au niveau local (école, collège) et comprennent les études dirigées, les activités éducatives périscolaires ou les « aides aux devoirs » mises en place grâce au bénévolat.***

***On peut aussi citer parmi les dispositifs de soutien les réseaux d'aide spécialisée qui interviennent, depuis 1990, dans les écoles maternelles et élémentaires « auprès d'élèves en difficulté scolaire, globale ou particulière » avec pour objectif de permettre notamment aux élèves de retrouver « l'efficience dans les différents apprentissages et activités proposés par l'école ». Les interventions se font individuellement ou en très petits groupes, sur un temps limité prélevé sur le temps de classe.***

***Autre dispositif intéressant, les classes passerelles à effectifs réduits, où les cursus sont aménagés sur trois ans au lieu de deux, permettant le travail de groupe et la pédagogie différenciée.***

***Toutes les réformes de l'enseignement visent plus ou moins explicitement à réduire l'échec scolaire.***

***La loi de 1989, qui met en place l'organisation des apprentissages en cycles, insiste sur la nécessité de penser l'enseignement sur le long terme.***

***Le dernier dispositif d'envergure de lutte contre l'échec scolaire a été la mise en place à partir de 1982 des « zones d'éducation prioritaire », définies à partir de données socio-économiques. Les collèges et les écoles d'une même zone participent à un projet de zone. Des moyens supplémentaires permettent la mise en œuvre du projet auquel sont associés enseignants, parents, élus, associations et responsables pédagogiques. Ce dispositif a été relancé en 1998.***

***Alors que la scolarisation est de plus en plus précoce, que la durée des études s'allonge, que les taux de réussite au baccalauréat augmentent régulièrement, l'échec scolaire devient de moins en moins tolérable aux élèves et à leurs parents qui y sont confrontés.Microsoft ® Encarta ® 2009.***